



المجلس الوطني لحقوق الإنسان
ⵎⴰⵔⴳⵓ ⵏ ⵓⵔⵓⵎⴰⵏ ⵏ ⵓⵔⵓⵎⴰⵏ
Conseil national des droits de l'Homme



Message de la Présidente du Conseil national des droits de l'Homme du Maroc concernant Covid-19



En ces moments douloureux et difficiles que nous parcourons, je tiens d'abord à présenter, au nom du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), nos condoléances aux familles et proches des victimes de la pandémie COVID-19.

Nous n'avons pas encore commencé à appréhender toutes les conséquences de cette pandémie qui touchera sans doute tous les plans de l'activité humaine sur notre planète, que ce soit au niveau économique, social, culturel, démographique et politique, mais aussi existentiel par l'anxiété qu'elle a provoquée, les pertes et dommages causés et les dynamiques nouvelles qu'elle a créés.

L'évènement inédit que nous vivons, a d'ailleurs déjà changé nos habitudes, nos priorités et en train de changer notre approche d'agir face aux nouveaux défis relatifs aux droits de l'homme. Le nombre de cas confirmés d'infection par le coronavirus dans le monde a dépassé, cette semaine, le million et des dizaines de milliers de personnes ont malheureusement perdu leur vie.

Si la rapidité de la propagation du COVID-19 interpelle toute l'humanité, jusque-là confiante dans ses modèles figés, elle a surtout rappelé le sens des valeurs de la solidarité, de la compassion, du collectif en lieu de l'individu, pour faire face à ce virus. Nous sommes donc en train de vivre un moment charnière de l'histoire de l'humanité qui s'est trouvé obligée de réviser ses comportements et de revoir sa philosophie.

Pour le Maroc, l'un des premiers constats à tirer des évènements dramatiques qu'on traverse, est la multiplication de messages de compassion et de soutien, à travers lesquels nous avons su dépasser les clivages, surpasser les attentes, inspirer l'action, et faire réémerger les valeurs fondamentales et ancestrales de la société marocaine, dont celles de l'altruisme, de la solidarité et d'entraide nationale. L'individualisme émergent dans la société marocaine a laissé place à un volontarisme collectif pour faire face à cet ennemi invisible. L'élan enregistré en faveur du Fond spécial dédié à la gestion de la pandémie CORONAVIRUS en faveur des catégories vulnérables, en est un des exemples les plus éloquents.

Par la même logique, le CNDH salue la Grâce Royale pour raison humanitaire accordée à 5654 détenus parmi les catégories les plus vulnérables dont les personnes âgées, les femmes, les mineurs, ceux qui souffrent des maladies chroniques.

Il n'est nul doute que cette pandémie ne constitue pas seulement un problème sanitaire, mais présente également des défis de très grande ampleur quant à la gestion des droits fondamentaux, et des problématiques liées au développement. Cette pandémie a également mis en lumière, encore une fois, les incidences néfastes de la propagande de fausses informations, qui, entre autres, accentuent un sentiment d'inquiétude, d'incertitude et de désorientation, et freinent les efforts des Etats pour limiter les dégâts du Covid-19.

Depuis le déclenchement de cette crise, le CNDH a pris les mesures nécessaires de prévention pour son personnel. Les actions du CNDH se poursuivent en matière de sensibilisation, de traitement des plaintes, de monitoring, de protection des droits, notamment ceux des groupes vulnérables. Plusieurs de ces actions sont désormais partagées à l'échelle internationale et nationale avec les réseaux des INDH et via ses plateformes électroniques. Ainsi, dix (10) vidéos de sensibilisation et neuf (09) communiqués ou notes de travail ont été postés sur ces plateformes.

C'est la première fois que le CNDH du Maroc est appelé à agir dans un contexte de crise sanitaire pour assister à la préservation de la vie dans le cadre de l'urgence.

Durant cette épreuve, la protection des droits de l'Homme se trouve confrontée au défi de l'application de la loi sur le terrain et où la gestion journalière de la situation ne peut être résumée à des questions de Droit.

L'un des défis propres à la crise que nous connaissons est celui de la communication, laquelle se trouve impactée par les mesures de confinement. Ainsi, le CNDH du Maroc, comme toutes les INDHs, est appelé à réfléchir et agir pour la garantie des droits des citoyens.

Le contexte d'exception dans lequel opère le CNDH du Maroc l'amènera, sans doute, à élaborer de nouvelles pratiques inspirées par l'évolution de la situation sur le terrain ; pratiques dont le partage contribuera à l'élaboration de guidelines générales pour la gestion des états d'urgence sanitaires, dans une dynamique « bottom-up ».

Amina Bouayach

Présidente du Conseil national des droits de l'Homme